

CCTP

Modifications Ex plateau Tech. Cardio + HPS Zone C - Niveau +1



Stephane VERK

12/02/2019

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – PROGRAMMES TECHNIQUES

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « Les travaux de modifications de pièces au niveau de l'ancien plateau technique de cardiologie + une pièce en HPS pour mise en place d'un lave bassin » au Centre Hospitalier du Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront d'installer 6 lits en surveillance continue au niveau +1 du bâtiment du Centre Hospitalier de Béziers.

LOT	DESIGNATION
LOT 3	CLOISONS / FAUX PLAFONDS
LOT 4	PLOMBERIE
LOT 5	COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES/ TELEPHONIE / INFORMATIQUE
LOT 6	MENUISERIE
LOT 8	PEINTURE / REVETEMENT SOL SOUPLE

Les locaux se situent au Niveau +1 du Centre Hospitalier de Béziers. Sur cette aile se situe l'ensemble du service d'hospitalisation de semaine.

➔ ETAT DES LIEUX

La zone des travaux se situe dans une aile en exploitation actuellement du bâtiment.

Le niveau +1 est desservi par les montes charges ainsi que par un escalier de secours, accessible depuis le niveau -2 (Services Techniques), situé en fond de bâtiment.

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

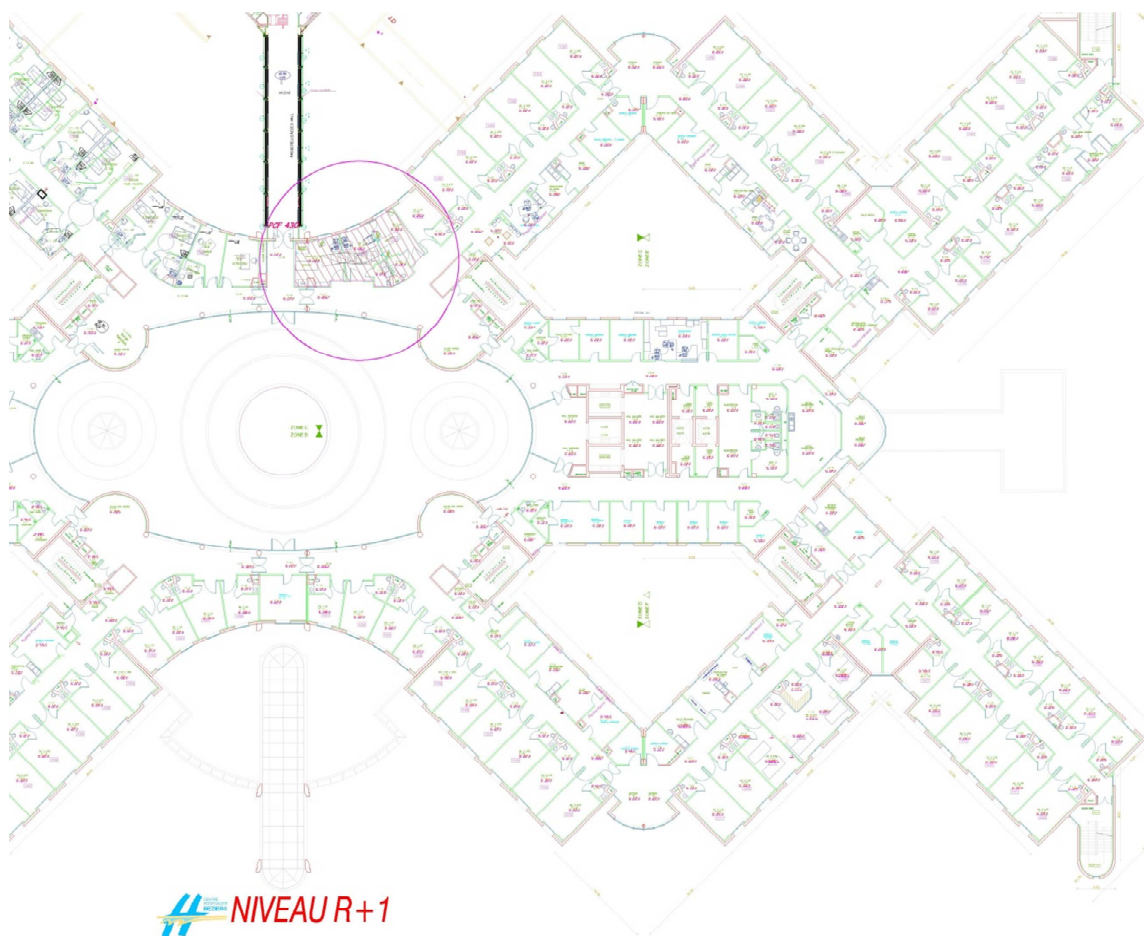
Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

INSTALLATION DE CHANTIER

Une délimitation de chantier réalisée en polyane étanche de toute hauteur, y compris l'accès, sera réalisée par le LOT 2.



PLANNING PREVISIONNEL

Planning Prévisionnel		S.VERK	
Ex plateau Tech. Cardio + HPS		13/02/2019	
Lot:		Lundi	18-mars
		Mardi	19-mars
		Mercredi	20-mars
		Jeudi	21-mars
		Vendredi	22-mars
		Samedi	23-mars
		Dimanche	24-mars
		Lundi	25-mars
		Mardi	26-mars
		Mercredi	27-mars
		Jeudi	28-mars
		Vendredi	29-mars
		Samedi	30-mars
		Dimanche	31-mars
		Lundi	01-avr
		Mardi	02-avr
		Mercredi	03-avr
		Jeudi	04-avr
		Vendredi	05-avr
		Samedi	06-avr
		Dimanche	07-avr
		Lundi	08-avr
		Mardi	09-avr
		Mercredi	10-avr
		Jeudi	11-avr
		Vendredi	12-avr
Ex plateau Tech. Cardio			
CLOISONS / FAUX PLAFONDS			
PLOMBERIE			
CFA / CFO			
MENUISERIE			
PEINTURE / REVETEMENT SOL.			
HPS			
CLOISONS / FAUX PLAFONDS			
PLOMBERIE			
CFA / CFO			
MENUISERIE			
PEINTURE / REVETEMENT SOL.			
RECEPTION			
STÉPHANE VERK, Chargé d'astre, 0617014			

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

Tout manquement au respect des règles d'hygiène entrainera l'application d'une pénalité de 100 Euros

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- ✓ **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

➔ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnemental, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

- Les carottages, percements, sciages, dans les planchers et/ou murs si nécessaires seront réalisés à l'eau avec précaution, protection, les étages supérieurs et inférieurs étant en exploitation.

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

STEPHANE VERK

☎ 04 67 35 70 14

stephane.verk@ch-beziers.fr

LOT 3 - CLOISON PLACO PLATRE

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ **Installation et cantonnement du chantier jusqu'à la fin des travaux (polyane vertical + tapis sol).**
- ✓ La dépose comprend toute la démolition et l'évacuation à la décharge de tous les plafonds, cloisons, murs, les parties et accessoires (miroir, porte savon, etc.....) non conservés, y compris la protection contre les chocs des parties et accessoires réutilisés. Le rebouchage après la dépose : avec une finition enduit soigné pour mise en peinture de parois verticales, reprises pour le sol souple et faux plafond.
- ✓ Dépose des menuiseries non conservées et enlèvement.
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet la fourniture et la pose de toutes les cloisons, sofites, etc..., de la zone de travaux.(cf. plans)
- ✓ Toutes les cloisons règneront de plancher à plancher jusqu'en sous-face de dalles ou de retombées de poutres de façon à limiter les ponts phoniques entre locaux. Epaisseur à déterminer en fonction des règles D.T.U., sécurité incendie suivant l'affectation des locaux.
- ✓ L'entrepreneur exécutera la pose de tous les cadres de menuiseries approvisionnés par le lot Menuiserie concerné, suivant les règles de l'art, D.T.U. en vigueur.
- ✓ La finition sera soignée pour mise en peinture directe.

⇒ LOCALISATION

- ✓ C.1.20 :
 - Réalisation de cloisons en lieu et passe des portes de communication entre locaux. (C.1.20 – C.1.22)
 - ✓ C.1.22:
 - Réalisation de cloisons en lieu et passe des portes de communication entre locaux. (C.1.22 – C.1.24)
 - ✓ C.1.24:
 - R.A.S.
 - ✓ C.1.48:
 - Dépose de la porte et du cadre existant, compris cantonnement.
 - Mise en place d'un nouveau cadre suivant plan, compris tout travaux d'adaptation de la cloison et raccords.
- ☉ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

LOT 4 - PLOMBERIE

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Sont à la charge de l'entreprise :

- ✓ Déposer toutes les installations existantes non réutilisées et rebouchage après passage des réseaux ou après dépose.
- ✓ **Les études et plans d'exécutions et les documents justificatifs.**
- ✓ Toutes les matières consommables nécessaires à la mise en œuvre des fournitures à l'exception de l'eau et de l'électricité.
- ✓ Les modifications pour mise en conformité avec les conditions imposées par les normes et règlement en vigueur.
- ✓ Les réglages, essais et mise au point des installations.
- ✓ Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception.
- ✓ Le nettoyage des équipements et des locaux techniques.
- ✓ Tout ce qui est nécessaire d'une manière générale à la bonne marche des installations.
- ✓ Les percements et les calfeutrements avec des matériaux compatibles avec ceux des parois.
- ✓ Tous les travaux de maçonnerie, percement, sciage, gaines CF, dévoiement de réseaux
- ✓ Les grilles de soufflages ou de reprises
- ✓ Déposer et supprimer toutes les installations existantes non réutilisées, **enlèvement et suppression des bras morts.**
- ✓ **Désinfection des réseaux d'eau avant la mise en service.**
- ✓ Tous les matériaux et fournitures mis en œuvre seront d'une qualité garantie et absolument conformes aux dispositions réglementaires en vigueur. **Chaque bloc (appareillage) sera isolé par un robinet d'arrêt, purge, clapet anti retour.** (E.C + E.F)
- ✓ Les alimentations et évacuations des nouveaux blocs ou appareils se feront depuis les réseaux existants, après dépose des installations non conservées (gaine technique).

☒ **NOTA :** - LES VIDANGES ET SIPHONS PVC

⇒ Principe de fonctionnement :

- ✓ La réalisation des présents travaux devra s'intégrer aux installations existantes et exécuter la globalité des travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces installations, y compris clapets, asservissements, etc...
- ✓ L'offre de prix devra tenir compte du coût fourniture et pose, y compris note de calcul justifiant le dimensionnement.
- ✓ L'entreprise s'assurera que les branchements respectent les préconisations du fabricant.

☒ NOTA :

TOUS LES PERCEMENTS ET REBOUCHAGES (Y COMPRIS TOUTE LA DEPOSE ET REPOSE DE L'EXISTANT) SAIGNEES SONT A LA CHARGE DU PRESENT LOT. TOUS LES RACCORDS D'ENDUITS ET MAÇONNERIE SERONT DE LA MEME NATURE ET ASPECT QUE LE MATERIAU DEGRADE. L'ENTREPRISE SE RAPPOCHERA DES SERVICES TECHNIQUES AFIN D'HARMONISER LE MATERIEL ET ACCESSOIRES AVEC L'EXISTANT DU C.H.B.

⇒ LOCALISATION

- ✓ C.1.20 :
 - R.A.S.
 - ✓ C.1.22:
 - R.A.S.
 - ✓ C.1.24:
 - R.A.S.
 - ✓ C.1.48:
 - Réalisation d'un réseau E.U. Ø 100 et des alimentations APE pour la mise en place d'un lave bassin.
 - Réalisation du carottage, et raccordement sur les réseaux E.U. et ECS au niveau 0.
 - Déplacement et raccordement du la bassin situé en E.1.04
- ☉ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

LOT 4

COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

⇨ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- ✓ L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier ainsi que le dévoiement, si nécessaire, et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- ✓ Les luminaires encastrés dans les faux plafonds démontables et la plupart des blocs prise, interrupteurs,... seront déposés et récupérés.
- ✓ Déposer et supprimer les installations existantes non réutilisées, enlèvement et modification suivant nouvelle configuration des locaux).
- ✓ Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc...
- ✓ Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - Courant Fort secteur,
 - Courant Faible :
 - téléphonie
 - informatique
 - interphonie
 - alimentations alarmes, vidéo, télévision
 - Sécurité incendie ERP U₁
- ✓ L'entreprise aura à sa charge toutes les études, contrôles et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement en tenant compte des besoins liés aux équipements spécifiques qui doivent être installés.
- ✓ Les principales indications concernant les marques et références de matériels pour fixer un niveau des prestations sont :
 - ✓ Appareillage Mozaic plexo
 - ✓ Boîte d'encastrement Legrand Verbox
 - ✓ Choix des luminaires
 - ✓ Niveaux d'éclairage à obtenir (voir fiche technique par local)
 - ✓ Disjoncteurs Merlin Gérin, etc...
- ✓ L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.

⇒ LOCALISATION

- ✓ C.1.20 :
 - Remplacement des 2 pavés 60*60 par du pavé Led
- ✓ C.1.22:
 - R.A.S.
- ✓ C.1.24:
 - Dépose du système de sonnette.
 - Déplacement gaine tête de lit pour permettre la dépose du cadre bois et la réalisation de la cloison.
 - Remise en place gaine tête de lit
- ✓ C.1.48:
 - Mise en sécurité avant travaux.
 - Fourniture, pose et raccordement d'une ligne électrique pour lave bassin depuis armoire électrique. Compris disjoncteur, mise à jour schémas...
 - Déplacement interrupteur et pc, pour modification porte.

⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

Réseau concerné	Tableau / Gaine concernée	Lieu
Secteur EDF	TD 3 S 10, niveau 1 aile C	Couloir 1 C 16
Ondulé	Sans Objet	
Informatique	Baie informatique (descente dans le local C.1.47)	C.0.40
Téléphone	Gaine technique téléphone (TEL C1)	Couloir 1 C 16
TV	Sans objet	

- **Commentaires** :
- Tous les câblages des armoires : connexions sur bornier + repérages + remise à jour des schémas manuscrite obligatoire.
 - Les câbles informatiques seront repérés avec le numéro du local de l'autre extrémité du câble
à retirer si non utilisé : lignes réseau + câble alimentation

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
Boîte et support: Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
 - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
 - Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

Tirage de lignes courant faible :

-Câble réseau :

- câble réseau catégorie 6

-Câble téléphone :

- câble réseau catégorie 6

- Câble Détection Incendie :

- Conforme aux normes en vigueur (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.
- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI.Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boite de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au

21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques. L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et côté équipement actif (*N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

<u>Coté utilisation</u>	Cable	<u>coté répartiteur</u>
Ref de maintenance du répartiteur local utilisateur +position sur le répartiteur +N° de prise (si +de deux prises) (sur prise réseau au mur)		Ref de maintenance du +N° de prise (si +de deux (sur bandeau répartiteur)
Exemple 1 seule prise dans la pièce : E001/B8 _____		ESS02/
Exemple 2 prises dans la pièce : E001/B8 N°1 _____ E001/B9 N°2 _____		ESS02/ N°1 ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
 - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**
- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)
- **Appels Infirmières :**
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

-

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2017/01)

LOT 6 - MENUISERIE BOIS

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ Toutes les menuiseries existantes conservées seront révisées et remises en état si nécessaire ainsi que l'équipement, ferme portes, portes de gaines, etc....
- ✓ Fourniture et pose des menuiseries. Elles seront toutes en bois, portes pleines à parements bois prépeints (Cf. plan) et portes vitrées.
- ✓ Les portes à exigence de sécurité auront un degré coupe feu conforme à la réglementation suivant affectation du local (CF-PF-)
- ✓ Tous les bois seront traités fongicide, insecticide, les menuiseries catégorie 1, choix A pour les résineux, les panneaux de particules : CTB H – densité 650 kg m³ au minimum et contre plaques : CTBX.
- ✓ Toutes les portes devront posséder une serrure de sécurité dont l'ensemble sera géré par l'organigramme (passe partout général et partiel / variures). Elles seront choisies dans la gamme usage intense du fabricant tel que JPM-Bricard.
- ✓ Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces type Normbau blanc.
- ✓ Les sanitaires seront équipés de serrure à condamnation intérieure et désincarcération.
- ✓ Seront compris tous les accessoires spécifiques par nature tels que coffre + couvre joints de JD mural, joints, ferrages, joints, menuiseries, cimaises hautes et basses, etc.... qui visent l'ensemble complet des menuiseries bois.
- ✓ Dépose des armoires, étagère et rail (support matériels médical)
- ✓ Fourniture et pose de protection PVC au niveau de la gaine tête de lit



⇒ LOCALISATION

- ✓ C.1.20 :
 - Dépose de la porte coulissant et du cadre, sans découpage de la cloison.
 - Transfert du digicode sur la porte d'entrée du local C.1.22.
 - Mise en place d'un plaque de protection sur la largeur de la porte (intérieur & extérieur) pour cacher les trous)
- ✓ C.1.22:
 - Dépose de la porte de communication (C.1.22 – C.1.24) et du cadre, sans découpage de la cloison.
- ✓ C.1.24:
Dépose de l'armoire et mise en place après travaux de peinture
- ✓ C.1.48:
 - Fourniture et pose d'un huisserie en 93/204, compris quincailleries et mise en jeu

⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.

LOT 5

PEINTURE et REVETEMENT DE SOL

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX (Peinture):

- ✓ Après préparation de toutes les surfaces seront peintes sur une fibre de verre idem CHB et elles devront satisfaire aux divers essais. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).
- ✓ Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.
- ✓ Toutes les surfaces murs, cloisons, bois, fer, etc... de tous les locaux, y compris raccords des circulations mitoyennes.
- ✓ **Nettoyage avant réception :**
 - ✓ **Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.**

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX (Sol souple) :

- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - ✓ Dépose et évacuation des sols souples existants et plinthes....
 - ✓ Réalisation d'un ragréage

① Fourniture et pose de sol plastique en lé soudées avec cordon d'appoint assorti :

- ✓ Les sols seront en revêtement vinylique en lés dans une gamme de produit tel que GERFLOR matière confort U4 P3 ou similaire. L'exécution sera menée suivant les prescriptions du cahier technique d'exécution du fabricant. Tous les sols finis devront être rigoureusement identiques, sur les périmètres des pièces une remontée H 10 sur un profilé arrondi, barres de seuils, etc...

✓ **Localisation :**

Après dépose de l'existant sur l'ensemble de tous les locaux, préparation des supports et pose du revêtement U4 P3, type GERFLOR, matière confort ou similaire

✓ **Nettoyage avant réception :**

- ✓ **Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.**

⇒ LOCALISATION

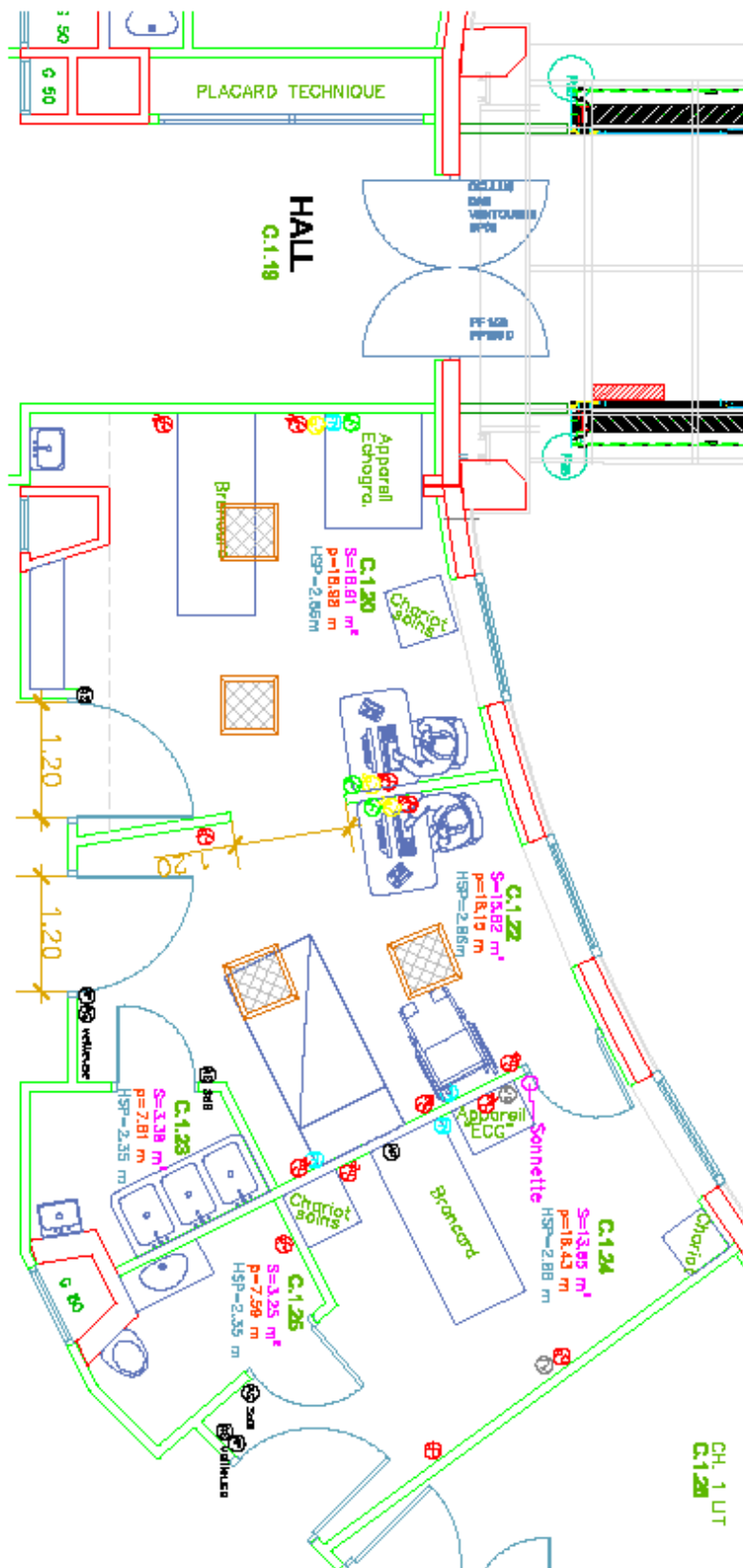
- ✓ C.1.20 :
 - Préparation des surfaces
 - Raccord et pose de toile de verre sur nouvelle cloison.
 - Mise en peinture murs et plafond, cadre de la porte.
 - Relevé de plinthe à faire au niveau de l'ancienne porte

- ✓ C.1.22:
 - Préparation des surfaces
 - Raccord et pose de toile de verre sur nouvelle cloison.
 - Mise en peinture uniquement des murs, où il y avait les portes

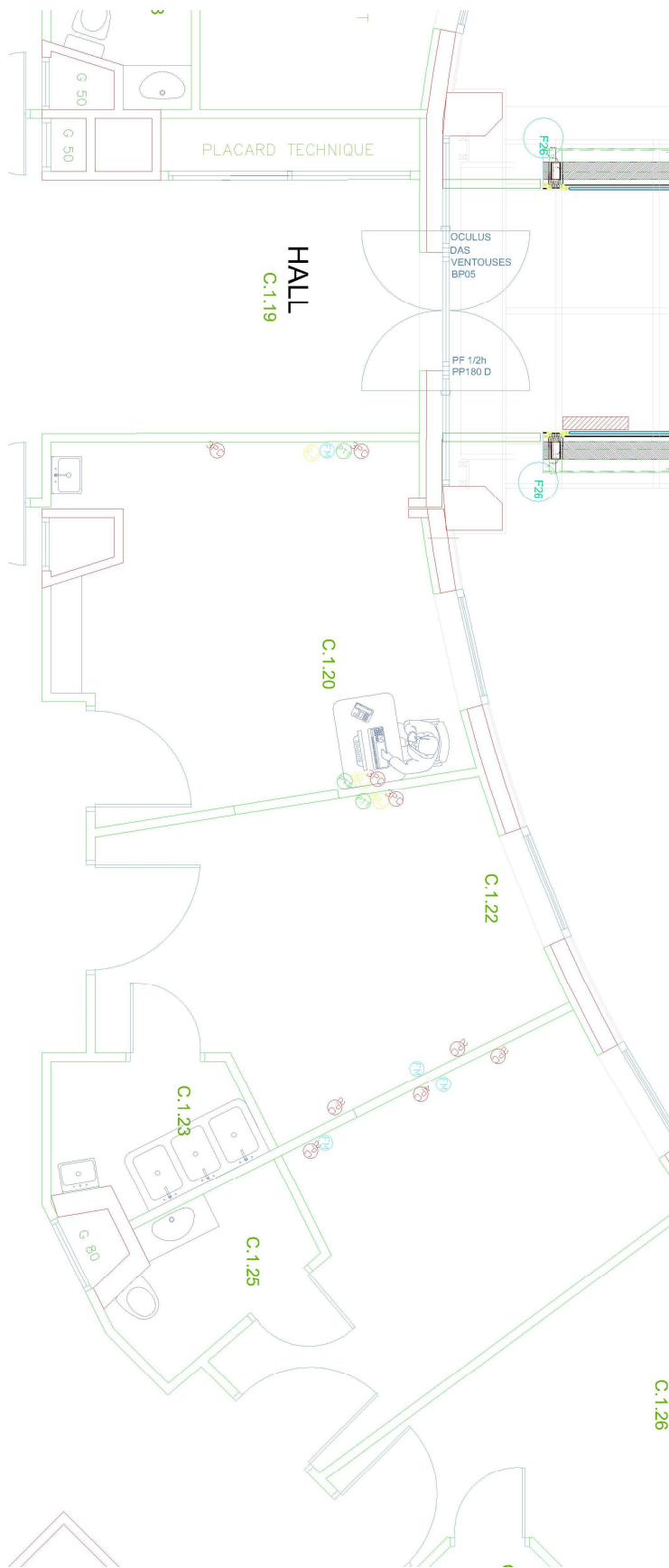
- ✓ C.1.24:
 - Préparation des surfaces
 - Raccord et pose de toile de verre sur nouvelle cloison.
 - Mise en peinture uniquement du mur, où il y avait la porte
 - Relevé de plinthe à faire au niveau de l'ancienne porte

- ✓ C.1.48:
 - Préparation des surfaces
 - Raccord et pose de toile de verre sur nouvelle cloison.
 - Mise en peinture murs et plafond
 - Raccord de sol pvc au niveau du passage de porte
 - Fourniture et pose de nouvelle plinthe pvc

☛ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan.



ETAT DES LIEUX



PROJET